

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>1- Services publics de qualité a) Êtes-vous en faveur de services publics de qualité, universellement accessibles et dispensés par des employés permanents de la fonction publique?</p>	<p>Oui, le Bloc québécois croit que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable, composée d'employés permanents.</p>
<p>b) Qu'entendez faire pour protéger et améliorer la sécurité alimentaire?</p>	<p>Le Bloc Québécois est en complet accord avec les recommandations la campagne « SOS Aliments » et nous demandons aussi à ce que le gouvernement révisé le rôle de l'ACIA, notamment dans le but de clarifier les conséquences possibles de son double mandat; mette de côté l'idée de laisser l'industrie gérer complètement l'inspection des aliments et mettre ainsi la santé des citoyens entre leurs mains.</p> <p>Notre parti invitera aussi les différents acteurs québécois à venir témoigner en comité, si l'étude du <i>Plan d'action du gouvernement conservateur</i> et, plus spécifiquement, si l'étude des projets de lois C-51 et C-52 se poursuivent.</p>
<p>c) Êtes-vous en faveur de la vente des édifices fédéraux au secteur privé?</p>	<p>Le Bloc Québécois a réclamé, en juin 2007, un moratoire sur la vente par le gouvernement, sous forme de cession-bail, de neuf édifices fédéraux. En date du début de 2008, le gouvernement entendait en vendre encore une quarantaine. Nous jugeons qu'il doit mettre fin à cette pratique.</p>
<p>d) Si votre parti prend le pouvoir, s'engagera-t-il à rétablir le Programme de contestation judiciaire et la Commission du droit du Canada?</p>	<p>Le Bloc Québécois a dénoncé publiquement l'abolition de ce programme. En abolissant le programme de Contestation judiciaire, le gouvernement conservateur avait aussi comme objectif de faire taire les voix discordantes, un type d'opposition civile.</p>

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>e) Votre parti annulera-t-il les réductions de financement à Condition féminine Canada à l'intérieur et à l'extérieur du gouvernement et rétablira-t-il le financement des groupes de femmes qui font un travail de recherche et de représentation?</p>	<p>Au cours de la dernière année et face à un gouvernement conservateur, le dossier de la Condition féminine a été au cœur de nos préoccupations. Le Bloc Québécois s'est notamment insurgé contre les coupes et les fermetures dans les bureaux régionaux de Condition féminine Canada, dont celui de Québec, et il a demandé une loi proactive sur l'équité salariale.</p> <p>Le gouvernement a aussi modifié les critères d'admissibilité du programme de promotion de la femme de façon à en exclure les groupes de défense des droits et de lobbying. Ainsi, encore une fois, c'est la voix des femmes que ce gouvernement veut taire et c'est ce que le Bloc Québécois a dénoncé et continuera à dénoncer. Cette décision a déjà entraîné des fermetures d'organismes défendant le droit des femmes. Le 19 septembre 2007, l'association nationale Femmes et Droit annonçait sa fermeture puisqu'elle ne correspondait plus aux critères du programme.</p>
<p>f) La dernière fois que le programme de soutien pour les personnes ayant un handicap a été remis à jour, c'est en 1995. Depuis, le coût de la vie a continuellement augmenté. Croyez-vous qu'il est temps de revoir les programmes de soutien pour les personnes ayant un handicap?</p>	<p>Le Bloc Québécois demande un effort supplémentaire de la part du gouvernement fédéral pour améliorer les mesures qui relèvent de sa compétence (par exemple, les transports ou l'accès aux technologies nouvelles), et pour transférer au gouvernement du Québec les fonds nécessaires pour qu'il puisse exercer efficacement les siennes.</p>

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>2- Conditions de travail et négociation dans la fonction publique a) Êtes-vous favorable à ce que le gouvernement réduise son utilisation de travailleurs à statut précaire en cessant de recourir aux agences de placement temporaire et en réduisant le nombre d'employés à temps partiel et à contrat?</p>	<p>Absolument! Tout comme j'ai répondu à la première question de ce questionnaire, le Bloc Québécois croit que la qualité des services publics repose sur une fonction publique stable composée d'employés permanents.</p>
<p>b) Les employés du secteur public fédéral veulent que les négociations s'accélèrent et aboutissent à des augmentations salariales équitables. Que ferez-vous pour leur donner satisfaction?</p>	<p>Dans les conflits de travail comme dans tout autre domaine, le Bloc Québécois a toujours privilégié les solutions négociées. Mais nous tenons à préciser que le Bloc Québécois ne veut pas, de quelque façon que ce soit, s'ingérer dans les présentes et futures négociations entre employés et employeurs.</p>
<p>c) Êtes-vous en faveur d'abolir les zones de rémunération distinctes qui s'appliquent aux cols bleus?</p>	<p>J'estime que le rôle du Bloc Québécois n'est pas de prendre parti dans un conflit de travail particulier, mais bien de favoriser la protection des travailleuses et des travailleurs du Québec et de contribuer à l'avancement des lois qui régissent le monde du travail.</p>
<p>d) Croyez-vous que l'équité salariale devrait s'appliquer à tous les employés du secteur public fédéral?</p>	<p>En vertu de l'article 11 de la Loi canadienne sur les droits de la personne, il est discriminatoire, pour un employeur, d'instaurer ou de pratiquer la disparité salariale entre les hommes et les femmes qui exécutent des fonctions de valeur égale. Ainsi, plutôt que d'être basée sur un mécanisme qui n'intervient qu'en cas de plainte, c'est à l'employeur que revient la responsabilité d'appliquer la Loi sur l'équité salariale. Le Bloc Québécois exhorte le gouvernement fédéral à rendre l'équité salariale obligatoire, comme c'est le cas au Québec, plutôt que de laisser le fardeau aux employées.</p>

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>e) Êtes-vous d'accord pour modifier la partie II du Code canadien du travail afin d'accorder aux travailleuses enceintes ou allaitantes les mêmes droits au retrait préventif que les travailleuses soumises au Code québécois du travail?</p>	<p>Les travailleuses québécoises sous le Code canadien du travail n'ont que le programme d'assurance-emploi comme couverture lorsqu'elles doivent se retirer d'un milieu de travail qui risque de compromettre la santé de l'enfant ou de la mère. Ainsi, la femme enceinte ou allaitante doit remplir les conditions d'admissibilité du programme d'assurance-emploi. Quand on sait qu'en 2001, seulement 33% des femmes qui cotisaient à l'assurance-emploi étaient admissible aux prestations, c'est donc dire que plusieurs femmes n'ont aucune protection! En plus, les femmes qui ont droit à ces prestations, ne reçoivent que 55% de leur salaire brut alors qu'au Québec, en vertu des mesures introduites par la Loi sur la santé et la sécurité au travail, les futures mères touchent 90% de leur salaire net. De plus, cela oblige les femmes enceintes sous juridiction fédérale à hypothéquer leurs semaines de congé de maternité et parentale puisque les semaines utilisées avant l'accouchement sont retranchées de leurs semaines de prestations totales.</p> <p>Soucieux de corriger cette situation inéquitable à l'égard des Québécoises sous juridiction fédérale, le Bloc Québécois a déposé un projet de loi, le 10 mai 2005, pour donner à ces travailleuses le droit de bénéficier des avantages offerts par le régime du Québec. Malgré l'opposition des libéraux, le Bloc Québécois a pu faire approuver le projet de loi en deuxième lecture, mais n'a pu le faire adopter avant la fin de la session parlementaire.</p>
<p>f) Croyez-vous que la Loi C-45 sur la santé et sécurité devrait s'appliquer aux employés qui travaillent sur la Colline parlementaire?</p>	<p>En principe oui, cependant, je comprends que certaines circonstances peuvent faire en sorte qu'il y ait des barrières contraignantes au plein exercice de cette loi.</p>

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
g) Êtes-vous en faveur d'un assouplissement des règles concernant les droits politiques des employés du secteur public fédéral, afin de leur permettre une pleine participation au processus électoral?	Oui, notre parti croit que la vraie démocratie doit d'abord commencer par la possibilité pour tous de participer au processus électoral. Ainsi, nous partageons cette vision des choses, et croyons que le système politique est plus riche avec la participation du plus grand nombre de gens possible, y compris, bien sûr, les fonctionnaires.
<p>3- Système d'imposition plus juste Que comptez-vous faire pour que le système d'imposition cesse d'élargir le fossé qu'il creuse entre les pauvres et les riches?</p>	Le Bloc Québécois croit que la base du filet social devrait être l'accès à l'éducation et une meilleure protection pour les gens qui perdent leur emploi. Ainsi, nous proposons d'améliorer le financement de l'éducation postsecondaire afin de permettre aux jeunes de profiter d'une éducation de qualité ; d'augmenter le financement du logement social, communautaire et abordable afin que tout le monde, peu importe leur revenu puisse se loger. On souhaite aussi bonifier le régime d'assurance-emploi afin que les travailleurs précaires puissent profiter d'une véritable protection. Nous proposons, finalement, d'aider les secteurs agricole, forestier et manufacturier afin que tous les québécois aient accès à de bons emplois en plus de créer un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés non-reclassables.
<p>4- Réseau national de services de garde Appuyez-vous une stratégie nationale de garderies financées par le public afin de répondre aux besoins des familles vivant hors Québec?</p>	Il y a un consensus québécois sur la question des services de garde, et l'entente que le gouvernement précédant avait signée avec le Québec en tenait compte. Par ailleurs, dans le reste du Canada, si les provinces souhaitent un système plus intégré de services de garde, dont les normes seraient fixées par le gouvernement fédéral, le Bloc Québécois ne s'opposera jamais aux initiatives que les autres provinces veulent implanter, si ses propres compétences sont respectées.

**Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC**



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>5- Environnement Si votre parti forme le prochain gouvernement, êtes-vous prêt à vous engager à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer le rétablissement d'un financement adéquat pour les programmes fédéraux en environnement; • Appuyer les initiatives internationales pour s'engager fermement à réduire nos émissions de gaz à effet de serre; • Faire en sorte que le Canada respecte ses engagements internationaux, en atteignant les cibles convenues lorsque le Canada a signé l'Accord de Kyoto? • 	<p>Depuis des années, le Bloc Québécois réclamait un plan de mise en œuvre du Protocole de Kyoto, c'est-à-dire une réduction moyenne des émissions de GES de 6% sous le niveau de 1990 pour la période 2008-2012.</p> <p>En plus des mesures pour réduire la dépendance du Québec au pétrole, le Bloc Québécois propose un plan basé sur trois principes incontournables, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le respect des engagements internationaux; • l'application du principe du pollueur-payeur; • l'équité en matière d'efforts demandés et le plein respect des compétences du Québec.
<p>6- Loi anti-briseurs de grève Avez-vous (ou auriez-vous) voté en faveur ou contre le projet de loi anti-scab déposé en 2007? Quelles actions prendrez-vous pour faire adopter une loi anti-scab au niveau fédéral?</p>	<p>C'est le Bloc Québécois qui a déposé le projet de loi C-257 pour empêcher l'embauche de travailleurs de remplacement pendant des grèves ou des lockouts. Depuis la création du Bloc Québécois, nous nous battons à chaque session parlementaire pour introduire un tel projet de loi!</p>

Réponses de Mario Laframboise, Bloc Québécois, Argenteuil-Papineau-Mirabel
aux questions de l'AFPC



Alliance de la Fonction publique du Canada
Public Service Alliance of Canada

Questions de l'AFPC	Réponses de Mario Laframboise
<p>7- Travailler en français dans la fonction publique fédérale Qu'entendez-vous faire pour promouvoir l'usage du français au sein de la fonction publique, particulièrement dans la région de la capitale nationale?</p>	<p>Trente-huit ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles, il est toujours difficile de travailler en français dans l'appareil fédéral. Le Bloc Québécois talonnera le gouvernement pour qu'il embauche enfin des employés bilingues pour les postes qu'il désigne comme étant bilingues.</p>